Solidarité Saint-Martin

MANDAT DE PRELEVEMENT MENSUEL

Bénéficiaire : SOLIDARITE SAINT-MARTIN – 425 Allée des Martagons – 38330 Montbonnot Saint-Martin
solidarite.st-martin@sfr.fr
N° ICS : FR72ZZZ854A5C
Type de paiement : Récurrent

J'autorise Solidarité Saint Martin à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mensuellement mon compte ; ce mandat est conforme à la réglementation SEPA (Single Euro Payment Area). Vous pouvez demander à tout moment l'interruption de votre prélèvement en nous le signalant. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Montant du prélèvement mensuel (le 10 de chaque mois):

☐ 10 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ ……. €

Nom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

E-mail : ……

Téléphone : ……

IBAN : |_|_|_|